**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
État de Vaud

Troisième correction du Rhône dans le Chablais

Un projet d'envergure à la hauteur d'Yvorne et de Vouvry prochainement mis à l'enquête publique

La troisième correction du Rhône (Rhône 3) poursuit son déploiement dans le Chablais. Un nouveau projet sera en effet mis à l'enquête publique à la fin de cette année. Portée conjointement par l'Entreprise de correction fluviale Rhône 3 (ECF-R3) sur le canton de Vaud et par le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE) sur le canton du Valais, la procédure concerne un élargissement du Rhône dans le secteur des Iles des Clous. Le projet comprend également des ouvrages de protection contre les crues ainsi que des aménagements en faveur de la biodiversité et de la mobilité douce.

Situé en rive droite du Rhône sur le territoire d'Yvorne, le secteur des Iles des Clous présente des enjeux autant de protection contre les crues que de biodiversité : les digues y sont érodées et la forêt, inscrite à l'inventaire fédéral des zones alluviales, n'est plus connectée au fleuve, perdant ainsi ses caractéristiques naturelles. Pour répondre à cette situation, le projet prochainement mis à l'enquête prévoit différents aménagements du cours d'eau. La digue actuelle en rive gauche sera tout d'abord renforcée et un nouvel ouvrage de protection verra le jour en rive droite le long de la bordure extérieure de la forêt des Iles des Clous. Ces réalisations permettront de protéger durablement les communes d'Yvorne et de Vouvry contre le risque de rupture de digues.

Premier élargissement du Rhône dans le Chablais

Le projet s'articule sur un second axe majeur, à savoir l'élargissement du Rhône sur un tronçon de plus de 2 kilomètres, le faisant passer par endroits de 50 à 300 mètres au terme des travaux. En plus de diminuer la pression sur les digues, cet élargissement redonnera au fleuve la possibilité de divaguer dans la forêt et de créer des milieux naturels diversifiés, propices au développement de nombreuses espèces végétales et animales. L'élargissement du Rhône aux Iles des Clous constitue par ailleurs le premier pas vers l'élargissement total du fleuve prévu sur plus de 15 kilomètres dans le cadre

de la mesure prioritaire du Chablais pour répondre aux objectifs de protection contre les crues dans l'ensemble de la plaine chablaisienne.

Biodiversité et mobilités

Situé en bordure de la nouvelle digue prévue en rive droite du Rhône, le Grand Canal a été intégré au projet. Il fera l'objet de travaux de renaturation qui lui donneront plus d'espace et lui conféreront un tracé plus sinueux, à l'image des travaux déjà menés en 2019 en aval. La proximité immédiate entre le Grand Canal renaturé et les milieux alluviaux du Rhône offrira une complémentarité de milieux naturels vouée à faire du secteur un haut-lieu de biodiversité.

La réalisation des travaux sera aussi l'occasion d'élaborer un nouveau concept de mobilité sur les digues, faisant la part belle à toutes les mobilités douces. Des accès aux rives du Rhône côté valaisan et à celles du Grand Canal côté vaudois seront aussi aménagés. Des plateformes d'observation seront intégrées au projet afin d'observer la nature sans la déranger. La mobilité agraire présente actuellement sur la digue du Rhône sera pour sa part déplacée en rive droite du Grand Canal, sur une route remise à neuf et adaptée aux engins modernes.

Les travaux de la mesure anticipée des Iles des Clous, devisés à 100 millions de francs, seront financés par les cantons de Vaud et du Valais à hauteur d'environ 20% chacun. Une subvention fédérale de 55 à 60% est attendue. Les communes participent également pour 2 à 3 %, selon les principes définis dans chaque canton. Développé en étroite collaboration par les deux cantons, ce projet illustre la poursuite d'objectifs communs autour du Rhône dans le Chablais.

Consultation du dossier et séance publique

L'Entreprise de correction fluviale Rhône 3 (ECF-R3) et le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE) mettront à l'enquête publique la mesure anticipée des Iles des Clous du 30 décembre 2022 au 30 janvier 2023 inclus. L'ensemble du dossier faisant foi pourra être consulté au greffe de la commune d'Yvorne et au secrétariat de la commune de Vouvry. Le dossier sera aussi mis à disposition pour information sur le site internet de l'Etat de Vaud (www.vd.ch/rhone3).

Afin de présenter le projet et de répondre aux questions qu'il suscite, une séance d'information publique est prévue à Vouvry (salle Arthur Parchet) le mercredi 18 janvier à 19h (entrée libre).

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 16 décembre 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Marianne Gfeller, cheffe de section Rhône 3, Direction générale de l'environnement
Canton du Valais, Raphaël Mayoraz, chef du service des dangers naturels

LIEN(S)

Des informations sur la mesure anticipée des Iles des Clous sont disponibles sur :
www.vd.ch/rhone3
www.vs.ch/rhone